



Conseil Municipal du 22 juin 2026
Salle du Conseil.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

1—Tableau de suivi des subventions (en annexe).

ANNEE 2025 :

Dossier n°71 : Requalification du parvis de l'Hôtel de ville (225 047,50 €)

Encaissement d'un acompte du C.A.R. d'un montant de 47 752,66 €, le 02 mars 2026.

2—Convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis

Une convention, entre la Fondation 30 Millions d'Amis et la commune de Marolles-en-Brie, encadre un partenariat visant à maîtriser la reproduction des populations de chats libres sauvages de plus de 6 mois sur le domaine public.

Pour l'année 2026, sur la base d'une estimation de 30 chats, un budget global de 3 300 € est alloué : la Fondation s'engage à régler directement aux vétérinaires les frais de stérilisation et d'identification par puce électronique au nom de la Fondation, dans la limite de plafonds définis (100 € pour un mâle, 120 € pour une femelle, et 140 € en cas de situation exceptionnelle comme une gestation).

De son côté, la commune prend intégralement à sa charge les opérations de capture, de transport et de garde.

Le maire s'engage à faire capturer les animaux par arrêté, à informer la population au moins une semaine à l'avance par affichage et dans la presse locale, et à veiller à ce que les chats soient relâchés sur leur lieu exact de trappage après l'intervention.

Les chats déjà identifiés ou stérilisés, ainsi que les chats sociables ou chatons adoptables, sont strictement exclus de ce dispositif.

Enfin, ce budget non transférable doit être consommé avant le 31 décembre 2026, et la convention, qui ne fait l'objet d'aucune reconduction tacite, devra être formellement renouvelée par écrit pour l'année suivante.